

Enfants habitant à la même adresse et déjà scolarisés à Gamsheim

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de scolarisation
		/ / / / / / / / / /	
		/ / / / / / / / / /	
		/ / / / / / / / / /	

Pièces justificatives à joindre au présent dossier

- Livret de famille ou acte de naissance intégral
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour les parentes séparés ou divorcés : jugement de divorce ou attestation sur l'honneur signée par les deux parents précisant la résidence principale de l'enfant
- Tout autre document que vous jugerez utile

Le dossier complet est à retourner en Mairie

- Par mail (dossier scanné avec pièces jointes) à l'adresse mairie@mairie-gamsheim.fr
- Par courrier : Mairie de GAMBSHEIM - 18 route du Rhin - 67760 GAMBSHEIM
- Ou à déposer pendant les horaires d'ouverture de la mairie (tous les matins de 8h00 à 12h30 ainsi que le mardi après-midi de 14h00 à 18h00 et le jeudi après-midi de 14h00 à 17h00)

Un courrier de la Mairie vous parviendra à domicile vous précisant le lieu d'affection retenu pour votre enfant à la rentrée prochaine ainsi que les coordonnées de la Directrice et les différents documents à lui transmettre pour procéder à l'admission définitive.